

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
--------------------------------------	-------------	---

<u>19</u>	<u>19</u>	<u>19</u>
-----------	-----------	-----------

Date de la convocation
10 avril 2008

Date d'affichage
22 avril 2008

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 15 avril 2008

L'an deux mille huit

et le 15 avril
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrip-
t par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL
Nicole MMrs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL J.C.,
DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

M MERIC a été élu secrétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de
voter les taux d'impositions des quatre taxes directes locales de l'année
2008.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir
en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le
taux suivants :

Taxe d'habitation	8.25 %
Foncier bâti	13.89 %
Foncier non bâti	172.86 %
Taxe professionnelle	11.36 %

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme

Le Maire
Alain VEYRUNES



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
le
Et publication ou notification
le

Le Maire

